
COMITE DIRECTEUR
Élancourt - 21 & 22 juin 2015

Présents :

Manuel APICELLA
Thierry BARBIER
Henri CARVALLO
Olivier DELABARRE
Marc FOURCART
Didier FRETTEL

Patrick LAUFERON
Raphaël LEMASLE
Christophe LEROY
Anémone KULCZAK
Kennisthon POUSSE
Éric PRIÉ

Stéphane REYREAU
Diego SALAZAR
Gilles SUEZ-PANAMA
Emmanuel VARINIAC
Mélanie VEROT

Absents excusés représentés

Etienne MENSCH (donne pouvoir à H. CARVALLO)
Frédéric LOYARTE (donne pouvoir à R. LEMASLE)
Pablo OLLIER (donne pouvoir à S. REYREAU)
Stéphane ESCAFRE (donne pouvoir à T. BARBIER)
Jérôme VALENTI (donne pouvoir à D. SALAZAR)

Absente excusée, non représentée

Nino MAISURADZE

Présents à titre consultatif

Laurent VÉRAT, Directeur Général de la FFE
Julien HABBOUCHE, juriste FFE (présent le samedi 21 juin uniquement)
Jordi LOPEZ, Directeur Technique National Adjoint (présent le samedi 21 juin uniquement)
Jacques MATHIS, Directeur National Jeunes (invité)

17 membres du Comité Directeur sur 23 se sont réunis à l'Hôtel Best Western.
Parmi les 6 membres absents, 5 ont donné pouvoir.

En préambule, le Président D. SALAZAR souhaite la bienvenue aux membres du Comité Directeur.

- En début de séance, D. SALAZAR propose d'inscrire à l'ordre du jour plusieurs points.
Unanimité des membres pour intégrer ces points à l'ordre du jour.
- Approbation du procès-verbal des 7 et 8 février 2015
Pour : 21 Abstention : 1

I. CHANGEMENT DE STATUT DE CLUBS

2 dossiers d'absorption de clubs, transmis au siège de la Fédération, ont été portés à la connaissance du Comité Directeur pour validation.

Le CD valide-t-il l'absorption du club de Plaisance du Touch par le club de Fontenilles ?

Vote n°1 : Pour : 22 Abstentions : 0 Contre : 0

Le CD valide-t-il l'absorption du club d'Échecs de Sartrouville par le club de Paris-JEEN ?

Vote n°2 : Pour : 21 Abstentions : 1 Contre : 0

II. BILAN DES COMPETITIONS FEDERALES

a. Championnat de France des Jeunes à Pau

Le bilan du championnat est présenté par Diego SALAZAR comme une belle réussite. Le record du nombre de participants (1303), ainsi qu'une fréquentation importante sur le site dédié à la compétition, reflètent ce succès.

Nouvelle particularité, l'évènement est désormais parrainé par une personnalité locale dès lors que c'est possible ; cette année, la Fédération Française des Echecs a eu l'honneur d'avoir comme parrain Tony ESTANGUET, natif palois, Champion Olympique de canoë-Kayak et membre du Comité International Olympique (CIO).

Remerciements particuliers au maire de la ville, François BAYROU, à l'origine d'une première circulaire nationale en faveur du jeu d'Echecs à l'école, lorsqu'il était ministre de l'Education, pour son accueil chaleureux.

Les membres du Comité Directeur sont satisfaits de l'organisation de l'évènement, et partagent le souci de le rendre encore plus attractif. Certains proposent ainsi de prévoir dès l'année suivante un espace presse, ainsi qu'un espace VIP.

Un photographe professionnel, ainsi qu'un staff plus étoffé, notamment pour accompagner les plus jeunes en début de compétition, seraient un plus.

Enfin, dans le souci de préserver l'intégrité des compétitions fédérales, il convient de rester vigilant à l'emplacement prévu pour les parents pendant le déroulement des parties.

b. Finale du Top jeunes à Dieppe

Olivier DELABARRE, chargé de l'organisation du championnat, souligne la très bonne ambiance qui régnait autour de cet évènement.

Il mériterait pour sa particularité (affrontement des meilleurs jeunes de France par équipes) un accompagnement humain et financier plus important, de façon à en faire un rendez-vous incontournable du calendrier fédéral.

Diego SALAZAR était aussi très satisfait des conditions d'accueil du championnat (vue sur la mer entre autres), et des animations périphériques divertissantes qui ont été organisées (Présentation des 12 équipes ; tournoi de rugby ; démonstration de Savate-Échecs, etc.).

Les parents et entraîneurs ont aussi fait savoir leur satisfaction.

« Dans un souci de perfectionnement », les membres du Comité Directeur conviennent qu'il serait idéal d'inclure dans le cahier des charges de la compétition, la nécessité pour l'organisateur de se doter d'une connexion Wifi dans toutes les salles du lieu de jeu, et notamment dans la salle d'analyse.

Il est possible que la FFE et la ville de DIEPPE soient amenés à collaborer à nouveau pour organiser une rencontre France-Angleterre. Ce rapprochement serait lié au partenariat entre la ville de Dieppe et de Brighton, en synergie avec une compagnie de ferry souhaitant promouvoir le jeu d'Echecs.

c. Top 12 au Grau-du-Roi

Diego SALAZAR expose l'ensemble des éléments de satisfaction autour de cet évènement, partagés par les membres du Comité Directeur. Quelques-uns des meilleurs joueurs au monde étaient présents. Mention particulière aux conditions d'accueil idylliques, aux 100.000 connections par jour au niveau mondial, et à la création d'un club situé dans la commune du lieu l'évènement.

L'attrait sportif a contribué à cette réussite, avec un suspense haletant pour l'obtention du titre de Champion de France des clubs, glané par l'excellente équipe de Bischwiller qui a réalisé le sans-faute !

L'organisateur a fait part de son désir d'organiser à nouveau l'évènement.

Jordi LOPEZ rappelle que la FFE a également reçu la candidature du Cavalier Bleu de Drancy pour 2016.

d. Challenge BNP

Olivier DELABARRE, chargé de l'organisation du Challenge BNP, présente quelques chiffres-clé de l'édition 2015 :

- 913 tournois organisés sur l'ensemble du territoire national
- 3.059 joueurs
- plus de 39.000 parties jouées

Son format et la dimension relativement peu contraignante de l'évènement, contribuent à l'engouement suscité au sein des clubs et des licenciés (obtention d'un classement rapide évoluant vite, faible coût de la participation : 1 €).

Le nouveau format avec la réduction de 50% du tarif d'inscription à partir de 10 tournois, et la gratuité à partir de 20 tournois, a été bien accueilli par les clubs. Cette formule permet aux clubs de réaliser quelques recettes complémentaires non négligeables, et d'améliorer l'offre tournoi des licenciés. L'augmentation spectaculaire de 38% du nombre de tournois, est significative

Henri CARVALLO est ravi de ce succès, et met en exergue sa dimension de proximité (organisation des phases qualificatives dans tous les clubs locaux de France).

Ce format spécifique participe au développement de la discipline, dans le sens où il favorise l'animation des clubs.

La finale organisée aux Pyramides est perçue comme la cerise sur le gâteau du Challenge, dont le cœur s'articule autour des nombreux blitz homologués joués dans tous les clubs affiliés à la Fédération. Dans cette optique, les membres du CD partagent la volonté de valoriser davantage le « *classement course* » venant récompenser la fréquentation aux tournois du Challenge.

e. Point sur les dernières compétitions sportives (trophée Roza Lallemand et les finales scolaires) :

- Concernant le trophée **Roza Lallemand**, Diego SALAZAR félicite les organisateurs, en précisant qu'il s'agit d'un beau succès sur les terres bretonnes, ainsi que Sophie MILLIET, qui remporte son troisième titre consécutif. Il souligne également la présence de Madame Yvonne DUQUESNE, doyenne des Echecs français, qui a proposé, en duo, un concert au piano, accompagné d'un violon. En clôture, elle a défié le Président au cours d'une partie d'échecs amicale.
- Concernant **les finales scolaires**, Raphaël LEMASLE indique que la modification du cahier des charges a permis d'organiser de manière systématique une cérémonie de remise des trophées et la retransmission des résultats.

À noter que la finale des Lycées a été une belle réussite en termes de participation, du fait de l'ouverture aux seconds de chaque Académie, portant de fait le nombre d'équipes présentes à 24, au lieu de 12 l'année précédente.

III. ORGANISATION DES FUTURS CHAMPIONNATS

Diego SALAZAR expose les problématiques financières auxquelles sont confrontés les acteurs du monde associatif français, et plus particulièrement de notre discipline. Le financement public des collectivités territoriales est en forte baisse, la FFE doit s'adapter.

Il est essentiel que le financement de nos grandes compétitions devienne autonome et pérenne. À titre d'exemple, il était espéré un financement global des collectivités locales plus important de (Conseil Régional, Conseil Départemental) pour l'organisation du Championnat de France des Jeunes à Pau. Sur les 20.000 euros demandés au Conseil Régional, seuls 2.500 euros ont été votés ; constat identique pour le Conseil Départemental, qui a voté 10.000 € alors que la demande portait sur 20.000.

a. Championnat de France des Jeunes

Les prestations liées au championnat de France des jeunes progressent. L'augmentation du nombre de participants (plus de 1.300 cette année) demande des moyens logistiques complémentaires.

Pour garantir et sécuriser l'équilibre financier de ce grand évènement, **il est donc proposé de porter de 20 à 50 € le montant de l'inscription au championnat**. Ce tarif est dégressif pour les familles qui ont plusieurs enfants inscrits (50 euros pour le premier, 30 euros pour le deuxième, 20 euros pour les autres le cas échéant).

Un vif débat s'installe.

Certains membres du Comité Directeur s'opposent à cette proposition d'augmentation, en comparant notamment les droits d'inscription habituels pour les Opens, tandis que d'autres relativisent en mettant en exergue la faible proportion du prix de l'inscription par rapport au budget global des familles pour la participation de leurs enfants au championnat (accompagnement, déplacements et hébergement).

Certains membres du CD proposent alors d'autres alternatives telles que la réduction des dépenses autour de l'évènement. Laurent VERAT précise que les coûts relatifs à la sécurité de l'organisation (rémunération des vigiles, dispositif incendie, poste de secours...) augmentent chaque année du fait d'exigences accrues de la part des pouvoirs publics ; et que les coûts fixes, comme la prise en charge des arbitres et du staff fédéral, sont importants et incontournables.

Ce débat aboutit sur un aparté à propos du coût de la licence, laissant entendre qu'il serait peut-être plus approprié d'augmenter le prix de la licence compte tenu de son faible coût, que de procéder à une augmentation significative du prix d'inscription au Championnat.

Diego SALAZAR est totalement opposé à l'augmentation des licences, les clubs souffrant déjà de la conjoncture économique difficile.

Stéphane REYREAU rappelle que les collectivités territoriales, à quelques exceptions près, rechignent à financer à plus de 50% un projet. D'une manière générale, il souligne la nécessité d'équilibrer les postes budgétaires, en particulier les compétitions sportives qui sont notre « cœur de métier ». Il est indispensable d'anticiper le désengagement programmé des collectivités.

Certains membres du CD proposent donc une augmentation atténuée de l'inscription (30 ou 40 euros), avant que d'autres n'indiquent qu'il serait finalement peu judicieux de procéder à une augmentation progressive et annuelle, si l'idée est de garantir l'équilibre financier de l'évènement. Certains estiment également que c'est aux participants de payer, et non à l'ensemble des licenciés.

Le CD souhaite-t-il fixer l'inscription du Championnat de France Jeunes à 50 € ?

Vote n°3 : Pour : 12 Abstentions : 4 Contre : 6

b. Championnat de France Adulte :

(Éric PRIÉ arrive)

En premier lieu, Stéphane REYREAU précise et insiste sur le fait qu'il n'intervient que sur le format économique, que le modèle proposé n'est qu'un document de travail permettant de mieux visualiser les postes de dépense. Le Comité Directeur a toute latitude pour modifier le schéma des compétitions proposées. Il regrette de ne pas avoir eu plus d'échanges sur le schéma général.

Pourtant, le projet avait été envoyé très en amont du Comité Directeur, aux techniciens. Les coûts logistiques du championnat de France sont importants. Depuis de nombreuses années, le championnat est déficitaire ; environ 2 années sur 3. Il est indispensable d'évoluer vers un schéma économique plus raisonnable et plus équilibré.

Il est proposé de réduire les dépenses (frais de personnel : indemnités, hébergements, repas) en diminuant le nombre de jours de championnat (de 12 à 9). Stéphane REYREAU précise que cette mesure favoriserait peut-être **l'augmentation du nombre de participants**, ou au moins une stabilisation. Il rappelle que la courbe de participants baisse significativement de manière régulière et continue, depuis plus de 10 ans. Il est essentiel de comprendre que c'est le nombre de participants et d'accompagnants qui permet de vendre cette compétition aux villes. Toutes les mesures permettant d'inverser la tendance doivent être tentées. Au-delà d'un certain seuil de participants, il sera très difficile de maintenir le championnat sous cette forme. Ce n'est toutefois pas le cas aujourd'hui, le championnat restant très attractif pour les villes.

Dans cette optique, un long débat constructif s'instaure, entre les membres du Comité Directeur, sur plusieurs points :

- 10 joueurs/joueuses aux Nationaux Mixte et Féminin.
- Participation des joueurs étrangers aux Opens.
- Regroupement des Opens Accession et A, ainsi que les Opens B, C et D.
- Championnat Vétérans, création d'un tournoi Espoirs...
- Sur la durée 7 jours, 9 jours, maintien à 12 jours.
- Sur le nombre de rondes, 9 ou maintien à 11 rondes.

Le nouveau format économique à 9 jours permet d'améliorer significativement les dotations (en particulier sur les tranches Élo, et un effort est fait pour améliorer la dotation du National Féminin).

Plusieurs membres du CD s'interrogent notamment sur le réel impact financier de ces mesures. Garantiront-elles une augmentation suffisamment conséquente du nombre de participants, susceptible de compenser l'éventuelle perte de subventions liée au raccourcissement du nombre de jours ? Un débat s'installe autour de tous ces points.

1) Sur le nombre de jours, et de rondes

Si plusieurs membres du CD sont convaincus que beaucoup de joueurs ne s'inscrivent pas au Championnat de France en raison de son étalement sur 2 semaines, Laurent VERAT précise que beaucoup de fidèles, à l'inverse, sont attachés au nombre de jours passés sur le lieu de la compétition,

et plus encore au nombre de rondes jouées. C'est d'ailleurs une tradition qui remonte à plus de 60 ans, ce qui le différencie par ailleurs de tous les autres Opens qui comptent 9 rondes.

Pour autant, il est clair que la participation au championnat est un effort financier important pour les participants et que le Comité Directeur doit tenir compte de la situation économique en France. La question essentielle est de permettre au plus grand nombre de participer à cet événement. Pour être appliqué dès le championnat 2016, le Comité Directeur doit se positionner.

Le CD souhaite-t-il passer de 12 à 9 (du samedi au dimanche) le nombre de jours du Championnat et a fortiori le nombre de rondes de 11 à 9 ?

Vote n°4 : Pour : 12 Abstentions : 4 Contre : 6

2) Sur le regroupement des Opens

Si quelques membres du CD défendent l'idée selon laquelle beaucoup de joueurs sont attachés aux tournois de niveau homogène, Stéphane REYREAU objecte que le système suisse permet, après les premières parties jouées, d'affronter des joueurs de même niveau. Des joueurs préfèrent les tournois homogènes, d'autres non. Il rappelle que le Comité Directeur peut modifier ou adapter les formats proposés.

Le CD souhaite-t-il fusionner le Championnat Accession et l'Open A du Championnat de France

Vote n°5 : Pour : 14 Abstentions : 4 Contre : 5

Le CD souhaite-t-il fusionner les Open B, C et D du Championnat de France

Vote n°6 : Pour : 12 Abstentions : 5 Contre : 6

3) Sur l'Open Vétérans et la création de l'Open Jeunes

Après échanges, consensus général des membres du CD qui soutiennent tout d'abord que les personnes jouant dans la catégorie Vétérans apprécient ce tournoi interne ; et que la création d'un Open réservé aux catégories jeunes ferait doublon avec le Championnat de France Jeunes. Pas de vote.

Il était prévu de présenter un projet de création d'un championnat de France vétérans dès 2016. La politique générale de la FFE est de mettre en avant le côté intergénérationnel et l'inclusion. Cet open traditionnel Vétérans va partiellement à l'encontre de la communication officielle de la FFE. L'attachement des compétiteurs à ce tournoi est cependant pris en compte.

4) Sur l'ouverture des Opens aux joueurs qui n'ont pas la nationalité française

Si ouvrir le Championnat de France (en dehors des Nationaux) à tous les joueurs ne peut potentiellement qu'augmenter leur nombre, Éric PRIÉ s'interroge tout de même sur la portée véritable de cette mesure.

Le CD souhaite-t-il ouvrir les Opens du Championnat de France aux joueurs qui n'ont pas la nationalité française ?

Vote n°7 : Pour : 15 Abstentions : 3 Contre : 5

5) Sur le passage des « Nationaux » à 10 joueurs

Il est proposé par certains membres du CD de conserver la spécificité du tournoi « toutes rondes », quand bien même cette proposition reviendrait à prolonger le Championnat de 3 jours, uniquement pour les Nationaux. Diego SALAZAR met en lumière des « problèmes de logistique, de visibilité vis-à-vis des partenaires » car dans cette hypothèse, les rondes ne pourraient toutes se jouer sur le lieu principal du championnat mis à disposition par la collectivité d'accueil.

Le CD souhaite-t-il passer les Nationaux de 12 à 10 joueurs à partir de 2017 ?

Vote n°8 : Pour : 18 Abstentions : 1 Contre : 0 (4 absents au vote)

Additif : Concernant la réforme du Championnat de France, quelques points techniques, inhérents aux modifications votées par le CD, nécessitent une clarification, voire un vote supplémentaire. Le CD reviendra donc sur quelques points de la réforme lors du CD de novembre, après avoir consulté la Commission Technique. Toutefois, le calendrier voté par le CD de juin (championnat sur 9 jours) est validé.

III. MODIFICATIONS DES REGLEMENTS TECHNIQUES ET SPORTIFS

a. Championnat de France féminin rapide

Le CD valide-t-il les modifications de forme de l'article 1.2 portant clarification du nombre de joueuses qualifiées ?

Vote n°9 : Pour : 21 Abstentions : 2 Contre : 0

b. Championnat de France Adultes

Le CD souhaite-t-il conférer la prérogative de nommer le Directeur du Championnat de France au CD, en lieu et place du Comité d'organisation ?

Vote n°10 : Unanimité

c. Interclubs Jeunes

Le CD souhaite-t-il appliquer aux jeunes catégories les mêmes règles du jeu qu'au premier échiquier, excepté celle d'imposer la notation des coups ?

Vote n°11 : Unanimité

d. Modifications des règles générales

1. Le CD souhaite-t-il entériner l'ensemble des modifications de forme proposées par la Commission Juridique et approuvées par la CT figurant dans le document transmis au CD ?

Vote n°12 : Pour : 21 Abstentions : 1 Contre : 1

2. Le CD souhaite-t-il énumérer dans les règles générales l'ensemble des compétitions organisées directement par la FFE (préambule) ?

Vote n°13 : Unanimité

3. Le CD souhaite-t-il supprimer le championnat par équipes cadet/juniors ?

Vote n°14 : Unanimité

4. Le CD souhaite-t-il étendre la notion de résidence en France à la Principauté de Monaco pour les ressortissants de l'UE ?

Vote n°15 : Pour : 20 Abstentions : 1 Contre : 2

5. Le CD souhaite-t-il, pour clarification de l'article 1.3, mentionner la possibilité pour les clubs de se licencier par internet avant la date limite imposée par le texte ?

Vote n°16 : Unanimité

6. Le CD souhaite-t-il fixer le début des interclubs féminins à 60 jours calendaires avant le TOP 12 F ?

Vote n°17 : Unanimité

e. Championnat de France Scolaire

Jordi LOPEZ précise que ce règlement, transmis aux membres du CD, a été travaillé conjointement par les membres de la Commission Technique et les membres de la Commission Scolaires.

Le CD souhaite-t-il valider l'ensemble des propositions intégrées dans le règlement du Championnat de France Scolaire ?

Vote n°18 : Unanimité

f. Championnat de France des Clubs

Le CD souhaite-t-il valider la modification de forme apportée à l'article 2.5 concernant l'interdiction pour un arbitre d'être à la fois joueur en NI et NII ; et l'autorisation en NIII et NIV dans l'hypothèse où il arbitre une seule rencontre ?

Vote n°19 : Unanimité

g. Interclubs Féminins

1. *Le CD souhaite-t-il fixer la date limite d'organisation des « phases Ligue » de la N2 Féminine au 31 mars ?*

Vote n°20 : Pour : 22 Abstentions : 0 Contre : 1

2.a. *Le CD souhaite-il porter de 5 à 8 le nombre de joueuses susceptibles de figurer sur la liste des participantes engagées au TOP 12 ?*

Vote n°21 : Unanimité

2.b. *Le CD souhaite-t-il calculer la moyenne Elo de l'équipe engagée sur les six meilleurs ELO de la liste ?*

Vote n°22 : Unanimité

3. *Le CD souhaite-t-il éclaircir le rôle de la directrice de la compétition à l'instar des interclubs mixtes ?*

Vote n°23 : Unanimité

h. Championnat de France des Jeunes

1. *Le CD souhaite-t-il amender l'article 2.5 pour mise en forme, plus précisément, « ôter du texte la notion de « repêchable » qui n'existe plus ?*

Vote n°24 : Pour : 22 Abstentions : 0 Contre : 1

2. *Le CD souhaite-t-il amender l'article 2.6 substituant le titre « championnats départementaux » par « phases départementales ou de Ligue » ?*

Vote n°25 : Pour : 22 Abstentions : 0 Contre : 1

3. La Commission Technique a proposé de substituer les appellations Open A et B par *Open des Grands* et *Open des Petits*. Après échanges, les membres du CD conviennent que cette modification a peu d'importance, et que la notion de « petits » pourrait être « dévalorisante » pour les plus jeunes.

Le CD souhaite-t-il conserver les appellations Open A et B ?

Vote n°26 : Pour : 20 Abstentions : 3 Contre : 0

4. *Le CD souhaite-t-il que les premiers de chaque catégorie des Opens A et B (championnat de France jeunes) soient qualifiés pour la saison prochaine ?*

Vote n°27 : Unanimité

5. Il est proposé par la Commission Technique d'opérer une distinction entre ;

- les phases qualificatives avec le seul enjeu de la qualification permettant au CDJE et aux Ligues le cas échéant d'interdire les qualifiés d'office d'y participer ;
- le championnat départemental ou régional avec titre en jeu, autorisant la participation des qualifiés d'office.

Le CD valide-t-il cette distinction ?

Vote n°28 : Unanimité

6. *Le CD souhaite-t-il conférer au directeur de la compétition la prérogative d'accorder des dérogations en lieu et place du DNJ ou de la DNJ ? (articles 2.7 ; 2.8 ; 2.9)*

Vote n°29 : Unanimité

7. *Le CD souhaite-t-il formaliser au sein de l'article 4.1 la nomination du directeur de la compétition par ses soins ?*

Vote n°30 : Unanimité

I. Modifications issues du règlement relatif aux compétitions homologuées

1. *Le CD souhaite-t-il amender l'article 2.6 de façon à définir la notion de « participants français » comme celle de joueurs inscrits à la FFE auprès de la FIDE ?*

Vote n°31 : Pour : 22 Abstentions : 0 Contre : 1

2. *Le CD souhaite-t-il adopter la procédure d'homologation des tournois, formalisée au sein des articles 2.1 ; 2.7 ; 2.8 ?*

Vote n°32 : Pour : 22 Abstentions : 1 Contre : 0

3. *Le CD souhaite-t-il transposer la directive de la FIDE relative à la licence d'arbitre au sein de l'article 3 ?*

Vote n°33 : Pour : 22 Abstentions : 1 Contre : 0

IV. COMPOSITION DES MEMBRES DE LA COMMISSION TECHNIQUE

Le Directeur Technique National propose de nommer Ollivier RIOLAND à la place vacante.

Vote n°34 : Unanimité

V. NOMINATION DU DIRECTEUR DE LA COUPE DE FRANCE

Le Comité Directeur prend acte de la démission de Christian CUREAU. Il est vivement remercié pour ses 10 années exercées à ce poste.

Le Président de la FFE propose de nommer Serge PICARD.

Vote n°35 : Unanimité

VI. SECTEUR JEUNE

Dans un souci de clarté et d'alignement sur les autres compétitions par équipes (interclubs mixtes et féminins), Jacques MATHIS propose de créer la notion de « N1 Jeunes ». La N2 actuelle s'appellerait donc désormais la N1 ; la N3 = la N2, etc.

Le CD valide-t-il cette nouvelle nomination de la compétition ?

Vote n°36 : Pour : 22 Abstentions : 0 Contre : 1

Jacques MATHIS propose également de considérer officiellement la catégorie Juniors comme une catégorie Jeune, en la « rattachant » à la Direction Nationale Jeunes.

Le CD valide-t-il ce réajustement ?

Vote n°37 : Unanimité

VII. COMMISSION D'APPEL (DISCIPLINE)

Le Comité Directeur prend acte de la démission de Messieurs Andreas VAN ELST et Yohann BENITAH. Le Bureau Fédéral propose la nomination de Messieurs Timothée HEINZ (notaire et joueur d'Echecs) et Thierry BARDAUD (juriste spécialisé dans les affaires sportives) en qualité de titulaires, ainsi que la nomination de Didier MALANDRE, à titre suppléant.

Le CD approuve-t-il la nouvelle composition de la Commission d'Appel ?

Vote n°38 : Unanimité

VIII. COMMISSIONS PARTICIPATIVES

a. Commission Scolaires

Raphaël LEMASLE, membre du Comité Directeur et membre de la Commission Scolaires, indique que la commission fonctionne maintenant depuis 2 ans, et a pu avancer sur de nombreux sujets, notamment sur le modèle d'organisation des championnats scolaires.

Aujourd'hui, un noyau de bénévoles actifs souhaiterait poursuivre cette activité en ayant chacun une compétence spécifique, qui serait encadrée par un ordre de mission défini.

D'où l'idée de transformer cette Commission en une véritable **Direction Nationale Scolaires**.

Les membres du CD souhaitent-il substituer à la Commission Scolaires, une Direction Nationale Scolaires ?

Vote n°39 : Unanimité

b. Commission Culture

La Commission Culture présentera un projet d'exposition pendant le Championnat de France à Saint-Quentin ; en partenariat avec une association philatélique spécialisée sur la thématique échiquienne, l'exposition portera sur les deux guerres mondiales, à travers timbres, cartes postales et gravures.

c. Commission Juridique

1. La Commission Juridique propose de modifier son cahier des charges en ajoutant comme prérogative la possibilité de répondre à des questions juridiques à destination des licenciés et des clubs. Après échanges, les membres du CD s'accordent à dire qu'il faudrait définir un cadre précis (type de questions précises dont elle pourrait être saisie) pour éviter le risque d'engager la responsabilité de la Fédération. Exemple : (FAQ ; « la CJ vous répond » accessible sur le site fédéral : listant les domaines d'intervention : - assurances ; - statuts, etc.).

Les questions les plus complexes seraient par exemple transmises au siège de la Fédération, dans la mesure où elles concernent l'activité échiquéenne.

Le CD permet-il cette possibilité, sous réserve d'un cadre précis à définir par la Commission et le siège fédéral ?

Vote n°40 : Unanimité

2. La Commission Juridique avait proposé un projet de Charte d'Ethique Fédérale, répondant à l'obligation posée par l'article L 131-8-1 du Code du Sport, issue d'une loi de février 2012. Ce projet avait été validé par le CD.

Le cœur du texte remanié reprend les orientations définies par le Comité National Olympique et Sportif Français, tout en s'adaptant à la spécificité du jeu d'Échecs.

Après quelques allers-retours entre la Commission Juridique et le siège fédéral, une version finalisée est présentée ce jour au Comité Directeur.

Le Comité Directeur adopte-t-il la Charte d'Ethique Fédérale ?

Vote n°41 : Unanimité

IX. DEVELOPPEMENT

a. Présentation du partenariat FFE – Profession Sport et Loisirs, et du Service Civique

Christophe LEROY rappelle en préambule que la Fédération Française des Échecs a constitué un dossier complet qu'elle a renvoyé à l'Agence du Service Civique pour bénéficier d'un agrément collectif l'autorisant, ainsi que ses organes déconcentrés et clubs affiliés agréés Jeunesse et Sport, à accueillir des jeunes volontaires sous contrat de service civique.

Le cadre juridique devant être bien compris en pratique (capacité d'accueil de la structure, tutorat, suivi des missions, etc.), il est précisé qu'il serait peut-être plus opportun de contacter le partenaire Profession Sport et Loisirs qui bénéficie d'une convention d'intermédiation, l'habilitant à mettre un jeune volontaire à disposition d'une structure d'accueil (Ligue, Comité, Club agréé), tout en assurant une partie de l'encadrement (tutorat, etc.).

Julien HABBOUCHE précise que l'activité du jeune volontaire doit être complémentaire de celle des salariés et ne doit en aucun cas s'y substituer, notamment pour exercer des tâches administratives, de secrétariat, etc.

b. Annonces destinées à favoriser l'engagement bénévole :

Diego SALAZAR présente 3 mesures destinées à promouvoir et récompenser le bénévolat ;

- Réintroduction des « Trophées FFE » ;
- Mise en place des médailles du bénévolat FFE ;

- Offre promotionnelle destinée aux dirigeants bénévoles, accordée sur l'inscription au championnat de France. L'offre consiste à proposer une réduction tarifaire de 50 % aux Présidents de Ligue, aux Présidents de Comités Départementaux, aux Présidents de Clubs, aux Directeurs de Groupe de NI, NII, NIII, NIV, aux Directeurs de Compétitions, aux Présidents de Commissions participatives.

X. COMMUNICATION

a. Présentation du site internet

Laurent VERAT confirme avoir eu beaucoup de retour positifs sur le design du site internet officiel de la Fédération Française des Echecs. Quelques autres améliorations sont toutefois à prévoir ; la bannière de publicité sera entre autre supprimée ; une modification de la police de caractères est aussi envisagée.

Pour davantage de visibilité, Mélanie VEROT soumet l'idée d'une application Smartphone relayant le site fédéral.

b. Point sur les réseaux sociaux

Les membres du Comité Directeur remercient unanimement Samuel BIELKA pour son engagement bénévole et dynamique, qui facilité la diffusion de tout type d'actualités échiquiennes (compétitions Haut Niveau, actions locales, etc.).

La barre symbolique des 2000 « j'aime » sur Facebook a notamment été passée. Laurent VERAT souligne également les fruits de ce travail, et précise que ce niveau de prestation est perceptible pour la simple et bonne raison que le *Community Management* constitue son cœur de métier.

XI. BUDGET - INSTITUTIONNEL

a. Point sur l'externalisation de la boutique

Stéphane REYREAU précise que la création de la société permettant le transfert de l'activité Boutique via une location gérance est en voie de finalisation.

Une demande près du Tribunal de Commerce sera ensuite introduite pour l'autorisation du transfert du fonds de commerce.

Julien TIPHINEAU a souhaité quitter la Fédération Française des Echecs ; son contrat a pris fin depuis un mois. Dans l'attente, l'activité de la boutique est sous-traitée à un prestataire extérieur.

b. restructuration liée au NON RENOUVELLEMENT DU PARTENARIAT AVEC BNP PARIBAS

En préambule, Diego SALAZAR fait part aux membres du CD d'un communiqué annonçant le non renouvellement du partenaire BNP Paribas ; le contrat s'achèvera donc au 31 décembre 2016.

Dès lors, des mesures de restructuration ont été envisagées pour anticiper ce départ. Le cabinet comptable et le Commissaire aux comptes ont été prévenus. Un avocat spécialisé a été mandaté pour une expertise externe de la situation. Diego SALAZAR remercie BNP Paribas d'avoir informé la Fédération bien avant l'échéance de la fin du partenariat, permettant ainsi une transition dans de meilleures conditions. Le Président remercie BNP Paribas de son soutien durant toutes ces années.

- À la suite de l'annonce de la fin du partenariat avec BNP Paribas, Laurent VERAT, Directeur Général, a immédiatement proposé de rompre son contrat de travail. Un protocole de rupture conventionnelle, effectif au 31 octobre 2015, a donc été signé avec lui quelque temps plus tard. Dans la période transitoire, Stéphane REYREAU chapeaute la restructuration, en collaboration avec Laurent VERAT et les conseils habituels de la fédération.
- Concernant la relocalisation du siège fédéral, les membres du Bureau étudiaient depuis quelques temps le projet de création d'un Centre de Formation basé sur Lyon. Informée de la fin du partenariat avec BNP Paribas, la ville s'est portée candidate pour accueillir également le siège fédéral, avec la mise à disposition de locaux entre 300 et 500 m², dans le 9^e arrondissement de Lyon, au-dessus du club de Lyon Olympique Échecs (LOE).

Telle qu'elle est prévue, la restructuration doit être opérationnelle début 2016. Une installation au 1^{er} janvier 2016 à Lyon est, à ce titre, prévue.

LOE accueillerait le siège pendant une période de travaux dans les locaux. Les deux structures disposeraient d'un ensemble total d'environ 1.000 m², et constitueraient ainsi un pôle Échecs unique en France, et même en Europe Occidentale. La constitution de ce pôle, au cœur d'une grande métropole européenne, permettra de réaliser différents programmes de développement.

Laurent VERAT insiste sur l'efficacité de l'équipe actuelle de 8 salariés, qui abat un travail important et surtout, efficace, alors même que les fédérations de notre strate sont en général administrées par une équipe de 15 à 20 salariés, voire plus. Il précise qu'un tel déménagement à Lyon nécessiterait certainement de remplacer toute l'équipe, ce qu'il ne peut que déplorer.

Plusieurs membres du CD marquent leur réticence devant une les mesures inévitables pour les salariés alors même que d'autres pistes de réduction des coûts n'ont pas été retenues.

Diego SALAZAR explique qu'il existe effectivement la possibilité de louer sur Saint-Quentin-en-Yvelines, des locaux adaptés de 90 m² pour y installer un pôle administratif. Le coût est de 15.000 € par an. À cela s'ajouterait l'obligation de louer un espace stockage supplémentaire. Il estime que l'image de la FFE serait atteinte en transférant le siège de la Commanderie des Templiers à de simples bureaux administratifs, et que ce choix serait déconnecté d'un projet précis intégrant un véritable modèle économique. L'avocat de la FFE a rappelé à Diego SALAZAR qu'il doit tenir compte de l'intérêt général de la Fédération, des clubs et des licenciés.

Certains membres du CD insistent sur le fait qu'en cas de relocalisation effective du siège fédéral à Lyon, les salariés devraient être accompagnés au mieux.

Diego SALAZAR répond qu'évidemment, la Fédération donnera les moyens à ceux qui le souhaitent de s'installer à Lyon. Tous ne sont pas concernés car exerçant déjà par télétravail. Il espère que certains salariés pourront poursuivre leur mission à la Fédération, et que tout sera fait pour cela.

Anémone KULCZAK demande si des mesures d'accompagnement au départ sont prises. Stéphane REYREAU répond qu'en ce qui concerne les éventuels départs, le cadre légal sera bien entendu respecté. Des mesures supplémentaires peuvent être envisagées, et il l'invite à en proposer.

- Plusieurs membres du CD s'interrogent dès lors sur certains choix stratégiques, et notamment :
 - accompagnement par Bibai Sport ;
 - décision de non-augmentation des licences ;
 - perte de compétence liée au départ du Directeur Général.
- Diego SALAZAR répond que la conjoncture économique actuelle ne favorise pas l'aboutissement de nouvelles relations partenariales, et que les choix effectués (nouveau site internet ; offres marketing, valorisation des compétitions fédérales) offrent les outils pour optimiser les chances d'y parvenir, et répondent à la problématique de la baisse des financements publics, sans toutefois modifier le prix de la licence.

Le non renouvellement de BNP Paribas faciliterait d'ailleurs la conclusion d'un autre contrat de partenariat dans le secteur bancaire ou para-bancaire, qui aurait alors la qualité de « partenaire principal ». Mais le principe de prudence impose de ne pas anticiper sur d'éventuels partenariats, d'où la nécessité de la restructuration présentée ici.

- Il est également précisé qu'un tel transfert du siège fédéral ne saurait être réalisable sans l'aval d'une Assemblée Générale Extraordinaire.
- Stéphane REYREAU indique qu'avec ces restructurations, nous pourrions enfin constituer des fonds propres, à hauteur de 60.000 € par an minimum. Il rappelle que c'est le souhait du Commissaire aux Comptes depuis des années, et qu'il partage son avis. Il rappelle également que si la Fédération est en mesure d'absorber la fin du partenariat BNP PARIBAS, c'est qu'un travail de restructuration a été entamé dès 2013. Cependant, une restructuration demeure un exercice lourd et complexe.
- Diego SALAZAR précise qu'une AG extraordinaire aura lieu en août à Saint-Quentin. Les clubs décideront donc, et le Comité Directeur appliquera les choix de l'Assemblée Générale.
- Diego SALAZAR conclut en donnant lecture du mémorandum de l'avocat de la Fédération. Le déménagement à Lyon semble la seule solution réaliste. Elle est incontournable, en raison des avantages qu'elle comporte. Elle entraîne des conséquences inévitables, notamment sur le plan humain, licenciement économique pour les salariés qui ne rejoignent pas le nouveau siège, mais dans les choix stratégiques à faire, l'intérêt de l'entité FFE est primordial.
Il demande au CD sa confiance, et dit que les décisions sont effectivement difficiles à prendre, mais incontournables. Le Comité Directeur doit prendre ses responsabilités, et il est dans son rôle.

Le CD approuve-t-il le projet de transfert du siège fédéral sur Lyon, présenté par le Bureau Fédéral ce jour ?

Vote n°42 : Pour : 17 Abstentions : 3 Contre : 4

- À la suite de ce vote, une Assemblée Générale sera convoquée en août 2015 pendant les championnats de France à St-Quentin. Elle sera chargée de se prononcer sur ce projet.
Le Comité Directeur a souhaité se prononcer sur la convocation d'une AGE, même si elle est obligatoire statutairement.

Le CD approuve-t-il la convocation d'une AGE sur ce projet de relocalisation du siège fédéral ?

Vote n°43 : Unanimité

(Arrivée de Jocelyne Wolfangel, Directrice Nationale des Féminines)

c. Rémunération d'un membre du bureau fédéral

(Stéphane Reyreau quitte la salle de réunion)

(Retour d'Éric Prié)

Stéphane REYREAU, par ailleurs Trésorier fédéral, travaille sur le projet de restructuration de la fédération de manière très soutenue ; il s'agit d'une tâche à temps plein, qui va bien au-delà de sa fonction de Trésorier bénévole. Le Directeur Général ne pouvant mener de front les tâches quotidiennes, ainsi que tout le travail de restructuration, dans les semaines à venir, les dossiers en cours seront transférés, le Président lui ayant proposé de prendre le poste de Directeur Général au départ de ce dernier, le 31 octobre.

Diego SALAZAR propose donc de rémunérer Stéphane REYREAU, en tant qu'élu, pour la période transitoire de restructuration, avec prise d'effet rétroactive au 1^{er} mai 2015, et jusqu'au 31 octobre 2015, au salaire le moins élevé de l'échelon fédéral en début d'année.

Le CD approuve-t-il une rémunération liée à un statut d'élu pour Monsieur Stéphane REYREAU du 01/05/2015 au 31/10/2015 sur la base d'un montant brut mensuel de 1.917 €, pour les fonctions présentées par le Bureau ce jour (période de transition avant le départ du DG) ?

(Les statuts prévoient un vote qualifié au 2/3 des membres présents).

Vote n°43 : Pour : 9 Abstentions : 4 Contre : 1

(1 refus de vote)

Sur 14 votes exprimés, la majorité des 2/3 est à 9.66, soit 10 voix. Avec 9 voix pour, le vote n'est pas validé.

Dès lors, Diego SALAZAR demande au CD des volontaires pouvant s'investir au siège fédéral pour assurer cette transition jusqu'au 31 octobre 2015.

Thierry BARBIER propose au Président que Stéphane REYREAU démissionne de son poste de Trésorier, et du Comité Directeur, permettant ainsi au Président de l'embaucher, afin d'assurer cette mission de transition, essentielle à la fédération. Le Comité Directeur dans son ensemble approuve cette proposition.

Stéphane REYREAU présente sa démission de son poste de Trésorier, et du CD fédéral.

Diego SALAZAR souhaite soumettre au CD la proposition de Thierry BARBIER.

Le CD approuve-t-il le projet d'embauche de Stéphane Reyreau pour la période de transition du 1^{er} juillet au 31 octobre 2015 ?

Vote n°44 : Pour : 22 Abstentions : 2 Contre : 0

Afin de procéder au remplacement du Trésorier, Diego SALAZAR demande au Comité Directeur les éventuelles candidatures ; Kennishton POUSSE présente sa candidature.

Le CD approuve-t-il la nomination de Kennishton Pousse au poste de Trésorier ?

Vote n°45 : Unanimité

XI. QUESTIONS DIVERSES

Coupe de la Parité

Éric PRIÉ demande qu'une évolution du règlement vers plus d'équité sportive soit proposée pour la saison prochaine.

La Directrice des Féminines indique qu'il faudrait peut-être revoir le positionnement libre des joueurs pour les compositions d'équipe. De gros écarts ont été observés sur certains échiquiers, lors de cette première édition.

Des équipes permutent des joueurs de manière stratégique et font jouer par exemple leur plus faible Elo face au plus fort joueur adverse.

Il est demandé d'introduire la règle des 100 points Elo, comme en interclubs.

Vote n°46 : Pour : 19 Abstentions : 2 Contre : 1